

Tickets-restaurants : Aux Abymes, les grévistes suspendent leur mouvement en attendant la décision du conseil municipal

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

18 mars 2024



Les 120 salariés de la ville des Abymes affiliés à la CGTG qui depuis le 27 février dernier mènent une fronde dans le but d'obtenir des tickets-restaurants ont décidé de suspendre leur grève. Ils ont annoncé leur décision dans une lettre adressée lundi 11 mars au maire de la ville, Éric Jalton.

Avec ce document, les grévistes expliquent qu'ils ne renoncent pas à leur revendication. Ils précisent qu'ils interrompent leur mouvement dans l'attente de la décision du conseil municipal qui devrait statuer sur la question.

Ce conseil municipal doit se tenir après la décision du comité social territorial (CST) qui lui se réunira le 25 mars prochain. Et après la réunion du bureau du conseil municipal qui elle, interviendra le lendemain 26 mars. En somme, la question ne sera pas réglée avant fin avril début mai.

1 million sur les finances locales

Si le conseil municipal des Abymes vote la mesure, le bénéfice de tickets-restaurants sera effectif dans six bons mois selon Franck Gueyroso directeur général des services (DGS) de la commune. Le temps de lancer un marché qui va chercher autour du million d'euros, et de désigner son attributaire.

Éric Jalton respecte le calendrier et le mode opérationnel annoncé dans un communiqué daté du 2 mars pour traiter cette revendication. Il évoquait : « *Les modalités de l'élaboration de l'action sociale 2024 dans laquelle peuvent être inclus des tickets-restaurants si le conseil municipal en décide après consultation obligatoire pour avis du CST* ».

Plusieurs employés municipaux non-grévistes interrogés par Le Courrier de Guadeloupe avouent que s'ils obtiennent des tickets-restaurants ils ne cracheront pas dessus. Mais ils font entendre aussi une autre musique. « *Les employés communaux de la ville des Abymes sont loin d'être les plus mal lotis de la Guadeloupe. C'est tout le contraire* » analyse un cadre.

« *Les employés de la ville bénéficient de nombreux avantages grâce au comité national d'action sociale [Ndlr le Cnas est une association à caractère social au service des agents de la fonction publique territoriale]. Des avantages au niveau du logement, des loisirs, de la culture, de petits prêts qu'ils peuvent obtenir, des prix sur les billets d'avion* », détaille-t-il.

Avantages confirmés par Franck Gueyroso. Le DGS précise que le budget Cnas aux Abymes se chiffre à 220 000 euros par an. Et certains salariés qui ne pourront bénéficier des tickets-restaurants parce qu'ils ne travaillent que trois heures par jour peuvent bénéficier en revanche des avantages du Cnas. Dans le cas d'une refonte du budget social de la ville qui tiendrait compte à la fois du coût des tickets-restaurants décidé par le CST et du budget du Cnas, il y aura des perdants.

Fin de journée à 14 h 30

« C'est sûr, les tickets-restaurants représentent un avantage pour la plupart des agents. Mais il n'était pas nécessaire de faire tout ce ramdam » déplore un autre employé municipal. *« D'autant qu'au niveau des horaires on ne peut pas dire que nous sommes malheureux aux Abymes »* insiste-t-il.

Les agents du service public municipal commencent leur journée de travail à 7 h 30 et la terminent à 14 h 30. Cet horaire dégradé appliqué pendant le covid-19 est resté en vigueur, alors que l'épidémie n'est plus. *« Une chose est de satisfaire le personnel communal, mais les contribuables ont droit à un service public étalé sur un horaire raisonnable »*, déplore un autre cadre qui lui dit ne jamais terminer avant 17 h 30.

« Nous ne sommes pas revenus tout de suite sur l'ancien horaire parce que nous avions constaté aussi que les contribuables sont très rares à venir en mairie l'après-midi », tempère Franck Gueyroso. Le DGS admet que la question d'un nouvel aménagement des horaires se pose. Avec la perspective d'une amplitude des horaires qui irait jusqu'à 16 h 30.

La politique temporelle et l'octroi d'avantages sociaux, examinés au regard des besoins des agents, mais aussi du service à rendre aux contribuables financeurs, sont sous la responsabilité des personnes qui

siègent aux différentes instances (CST, conseil municipal). Elles diront si aux Abymes il y a adéquation entre les avantages consentis aux agents et leur investissement auprès des usagers, ou si seul le bon vouloir administratif et politique local compte.

Clientélisme et écho du passé



Le 9 mars, dans une courte vidéo intitulée « pourquoi il est important de posséder des tickets-restaurants au sein d'une collectivité telle que les

Abymes », Olivier Serva a énuméré quatre arguments : “permettre aux employés de bénéficier de repas de qualité à moindre coût ; encourager à fréquenter les restaurants locaux en soutien de l’économie et la création d’emploi dans la ville ; avoir des employés plus susceptibles d’être heureux au travail et productifs ; contribuer à fidéliser le personnel existant et être attractif pour les nouveaux”.

L’expert-comptable de profession n’a évoqué aucun chiffre à l’appui de l’argumentation qu’il a partagée avec le grand public. Il n’a pas livré l’analyse qui montre que ces avantages sociaux sont financièrement responsables et viables pour la municipalité à long terme. Également député en exercice, Olivier Serva n’a pas considéré comment ces nouveaux avantages impacteraient l’équité par rapport aux autres employés guadeloupéens et singulièrement ceux du secteur privé.

En campagne permanente, Olivier Serva fait le choix de flatter les intérêts particuliers. Le chef de l’opposition municipale n’est pas en rupture avec le clientélisme. Mais le clientélisme a constamment abouti au détournement de ressources qui auraient dû être utilisées au bénéfice des plus méritants et de ceux qui sont dans le besoin réel. Il a entraîné la perte de confiance dans les élus et les institutions. Ceux qui l’utilisent entravent la bonne gouvernance et compromettent au bout du compte le développement économique et social tout entier.